



# RÉFORME DES RETRAITES

LES RÉPONSES AUX QUESTIONS QUE VOUS VOUS POSEZ

31.01.2020

Que l'on soit fonctionnaire ou salarié de droit privé, cadre, agent de maîtrise ou employé, nous sommes tous concernés par le projet de réforme des retraites. Le gouvernement, sous prétexte de la mise en place d'un système universel, veut changer radicalement le fonctionnement des retraites.

Ainsi, avec la retraite à point, l'exécutif veut faire évoluer les retraites vers un système que l'on pourrait qualifier «à cotisation définie», où ce que l'on versera chaque mois pour la retraite ne garantit pas ce que l'on touchera.

Actuellement, les règles sont plutôt claires, puisque c'est notre niveau de rémunération en activité qui détermine notre future retraite. Ce changement va mécaniquement faire beaucoup de perdants. Preuve en est, la manipulation des citoyens avec la mise en place de simulateurs, contestés par des collectifs d'économistes, qui font croire que tous le monde va y gagner, pour faire avaler la pilule.

LE SAVIEZ  
VOUS ?

Alors que le gouvernement veut mettre en place un âge d'équilibre à 64 ans, évoluant en fonction de l'espérance de vie (actuellement 85,3 ans pour les femmes et 79,4 ans pour les hommes), l'espérance de vie en bonne santé est seulement de 64,9 ans pour les femmes et 62,6 ans pour les hommes.



PAS DE HASARD POUR MA  
**RETRAITE**  
JE VEUX SAVOIR QUAND ET AVEC COMBIEN JE PARTIRAI



VOUS NE CONNAITREZ VOS GAINS QU'À 62 ANS = VOUS NE CONNAITREZ VO

# VOICI UN DÉCRYPTAGE DE CE PROJET DE LOI :

**Je suis né-e avant 1975, je ne suis pas concerné par cette réforme.**

**BLUFF**, avec la mise en place de l'âge d'équilibre dès 2022, tous les actifs qui partent à la retraite subissent le report de l'âge de départ à la retraite et une baisse du niveau de la retraite.

**L'âge pivot a été retiré, je peux partir à la retraite à taux plein à 62 ans.**

**BLUFF**, le gouvernement veut introduire un âge d'équilibre afin de faire partir les Français le plus tard possible en retraite. Cet âge d'équilibre se matérialise par la mise en place d'un système de bonus/malus. Même si l'âge d'égal de départ à la retraite reste fixé à 62 ans, l'introduction de l'âge d'équilibre avec un mécanisme de décote/surcote rend de facto virtuel cet âge de départ à la retraite.

**La valeur du point est garantie par la règle d'or.**

**BLUFF**, les valeurs d'acquisition (prix d'achat du point) et de service du point (montant des pensions auquel il donne droit) sont fixées par le Conseil d'Administration de la caisse nationale de retraite universelle. Comme il s'agit d'une réforme purement financière, la valeur d'acquisition peut augmenter sans que la valeur de service du point ne suive la même trajectoire. Ainsi, le gouvernement peut si besoin, baisser le rendement du point et donc la pension de retraite. Ce qui est déjà le cas dans les pays où la retraite à point est appliquée (exemple : la Suède baisse de -30% des pensions).

**Le nouveau système est plus juste.**

**BLUFF**, le montant de la retraite est calculé sur le salaire moyen de l'ensemble de la carrière, au lieu des 25 meilleures années pour les salariés de droit privé et des 6 derniers mois pour les fonctionnaires. Cela entraîne mécaniquement une baisse des pensions et impacte celles et ceux qui ont eu une carrière hachée (chômage, emplois précaires...) ou ascendante.

## J'ai commencé à travailler avant 20 ans, je pourrai partir en retraite anticipée à 60 ans.

### **BLUFF**

, même si le dispositif de reconnaissance de la carrière longue est maintenu dans les textes, pour la majorité, cela reste très utopique compte tenu de tous les critères à respecter pour y prétendre. Pour les personnes concernées, l'âge pivot est abaissé de 2 ans. Ce qui signifie que si vous commencez à travailler avant 20 ans, vous pouvez partir de manière anticipée à la retraite dès 60 ans, mais que l'âge d'équilibre qui vous est appliqué est 62 ans (en partant du principe que le gouvernement veut le fixer à 64 ans dans un premier temps avant de l'augmenter). Vous aurez donc une décote de 10%. La génération 75 devra avoir commencé à travailler à 17 ans pour être éligible et la génération 90 à 15 ans 1/2 ...

## Je suis une femme, la réforme ne m'impacte pas et sera même plus favorable.

### **BLUFF**

, les femmes n'échappent pas à cette réforme et ses effets négatifs. Elles perdent le bénéfice de la majoration de 8 trimestres (4 trimestres dans le public) par enfant et la bonification de 10% aux deux parents pour 3 enfants. Le gouvernement les remplace par des mesures dites de corrections : 5% de majoration par enfant et 2% supplémentaires pour 3 enfants à une seul des parent aux choix. Toutes les projections réalisées à ce jour montrent que la quasi-totalité des femmes concernées y perdent. D'ailleurs, la prise en compte de toute la carrière n'arrange en rien la situation car les périodes à temps partiel, ou bien les interruptions pour charge de famille, impactent négativement les pensions.

## Le nouveau système n'encourage pas à la retraite par capitalisation.

### **BLUFF**

, ce projet de loi ratifie les ordonnances prises dans le cadre de la loi PACTE sur les dispositifs d'épargne salariale (1,2 milliards de cadeaux fiscaux). Il prévoit de limiter le calcul des cotisations, et des droits à la retraite jusqu'à 10 000€/mois de salaire ( contre 27 000€ actuellement ). Au-delà de ce plafond, les cotisations passent de 28% à 2,8%, libérant ainsi des capacités de financement par capitalisation. En termes de cotisation, c'est un manque à gagner de 3 milliards pour le régime général.

**POUR NOS RETRAITES  
AGISSONS ENSEMBLE**



# D'AUTRES SOLUTIONS EXISTENT,

C'est pourquoi la CGT demande le retrait du projet de loi sur les retraites et l'ouverture de négociations afin d'améliorer le système de retraite actuel solidaire et par répartition. Notre système est reconnu comme un des meilleurs au monde, il a simplement besoin d'être amélioré avec notamment :

- ▶ La prise en compte de la pénibilité, des années d'études, de la précarité, des périodes de formation et des aménagements de fin de carrière,
- ▶ La création d'emplois stables et qualifiés,
- ▶ Un montant de retraite garanti qui ne peut être inférieur au smic
- ▶ Le départ à la retraite à taux plein à 60 ans pour toute carrière complète avec 75% du salaire de fin de carrière.



Pour permettre ces améliorations,

## LA CGT PROPOSE :

- ★ La suppression des aides et exonérations de cotisation (CICE, CIR...), qui sont inefficaces (65 milliards d'€ d'économies pour financer le système de retraite),
- ★ La mise à contribution des revenus financiers des entreprises (le CAC 40 a versé 61 milliards de dividendes aux actionnaires),
- ★ La lutte contre la fraude aux cotisations sociales (+de 10 milliards d'€ selon la cour des comptes) et l'évasion fiscale (+de 60 milliards d'€)
- ★ L'égalité salariale entre les femmes et les hommes (gain estimé + de 5,5 milliards d'€),
- ★ L'augmentation des salaires.

# DE NOMBREUSES PISTES EXISTENT DÉBATTONS-EN !

Pour toutes ces raisons, mobilisons-nous pour gagner ensemble le retrait de ce projet de loi et l'ouverture de négociations pour renforcer le système de retraite par répartition et solidaire.

### Bulletin de contact et de syndicalisation CGT

Nom .....	Prénom .....
Adresse .....	
Code Postal .....	Ville .....
(Facultatif) Téléphones...-> (perso) .....	-> pro .....
Grade/Classification .....	Métier .....
Service/Bureau (nom et adresse) .....	